

COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

Procès-verbal de la réunion du 09/11/2020

La Commission de surveillance des opérations électorales, désignée par le Comité directeur du 19 octobre 2020, s'est réunie le lundi 09 novembre 2020 à la Maison des Sports, 148 avenue Dembourg -Albi, en vue de procéder à la validation des listes présentées à l'élection du Comité directeur du Comité du Tarn lors de l'assemblée générale électorale du 05 décembre 2020.

Etaient présents :

- Jacques Valax, et Christian Moroni (en présentiel),
- Jo Dalla Riva et Jean Marc Pastor (en relation téléphonique).

La Commission a pris connaissance du dossier déposé au siège du Comité Départemental le 03 novembre 2020 par M. Alain Rey, au nom de la liste « Ensemble pour le rugby tarnais ».

La commission constate qu'aucune autre liste n'a été déposée.

Les éléments permettant d'apprécier la validité de la liste « Ensemble pour le rugby tarnais » ont été transmis par le mandataire, sur la messagerie personnelle des membres de la commission, à leur demande, le 6 novembre 2020. Ces mêmes éléments ont été présentés sur pièces au cours de la réunion de la commission:

- Courrier de M. Alain Rey, déposant le dossier de candidature de la liste « Ensemble pour le rugby tarnais »,
- Composition de la liste « Ensemble pour le rugby tarnais »
- Demandes de candidatures individuelles
- Licences de chaque candidat(e)
- Historiques des affiliations de chaque candidat(e) lors les 3 dernières saisons.

Handwritten signature

Ayant pris connaissance de ces éléments, la commission constate :

- La liste « Ensemble pour le rugby tarnais » comporte 18 membres, parmi lesquels un docteur en médecine (place 7) et deux licenciées féminines (places 8 et 10), conformément aux articles 11 des statuts et 6 du règlement intérieur,
- Les candidat(e)s sont tous licenciés pour la saison en cours, et ont tous au moins une année d'affiliation au cours des trois saisons précédentes,
- Les candidat(e)s déclarent tous répondre aux critères d'éligibilité fixés à l'article 12 des statuts.

En conséquence, la commission prononce la validité de la liste « Ensemble pour le rugby tarnais » présentée par M. Alain Rey, pour l'élection du Comité directeur du Comité du Tarn de Rugby le 05 décembre 2020.

La Commission prend ensuite connaissance du fichier des effectifs au 30 juin 2020, qui servent de base au calcul des voix attribuées à chaque club pour l'élection. Ce fichier est validé et constitue donc le collège électoral (annexé au présent procès-verbal).

Consultée sur les modalités d'un éventuel vote par correspondance, la commission constate :

- Que cette possibilité est prévue par les statuts (article 8) et qu'il appartient au Comité de décider éventuellement de sa mise en pratique
- Que, dans ce cas, la commission remplira les missions prévues par l'article 22 des statuts, en veillant notamment à la confidentialité des votes lors du dépouillement, qui sera exclusivement assuré par ses membres.
- Que, dans un souci pratique compte tenu des mesures sanitaires en vigueur, il serait souhaitable de fixer une date limite de renvoi des bulletins de vote de telle sorte que ceux-ci puissent effectivement être dépouillés le 05 décembre, avec proclamation du résultat à l'assemblée générale.

Fait à Albi, le 09 novembre 2020,

Jacques Valax

Christian Moroni

Jo Dalla Riva (par délégation) Jean-Marc Pastor (par délégation)